

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-12-01

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 1^{er} décembre 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2014
4. Suites au procès-verbal du 3 novembre 2014
5. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2014
6. Suites au procès-verbal du 11 novembre 2014
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Mandat de servitude de passage – chemin Rodgers
9. Adoption du règlement n° 2014-18 visant la prévention et l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;
10. Adoption du budget de la Régie des Eaux Massawippi
11. Avis de motion règlement n° 2014-19 création d'un fonds de roulement
12. Modification résolution n° 11-04-04-19
13. Subvention amélioration du réseau routier 15 904 \$
14. Subvention amélioration du réseau routier 8 139 \$
15. Calendrier des séances 2015
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Clôture de la séance

14-12-01.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-12-01.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-12-01.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2014

Aucune suite

14-12-01.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Robert Ride du 3310 chemin Capelton est présent et demande quand Mesdames Dohan et Shannon auront accès à l'eau potable de leur résidence ? Monsieur Primeau indique qu'il s'informerá des travaux.

Monsieur Mario Brisebois remercie Monsieur Primeau pour sa présence sur les lieux des travaux du chemin Cardinal et demande l'échéancier prévu. Il se questionne sur les travaux des fossés si ceux-ci sont terminés. Monsieur Primeau mentionne à Monsieur Brisebois qu'il s'informerá de l'échéancier des travaux.

14-12-01.08

MANDAT DE SERVITUDE – CHEMIN EUSTIS

ATTENDU QUE la municipalité accepte de donner un droit de passage à Monsieur Philippe Florentin sur le lot n° 2 340 812 pour une longueur de trente (30) mètres à partir du chemin Rodgers;

ATTENDU QUE malgré la fermeture de ce tronçon de chemin, la municipalité désire autoriser certains citoyens qui en ont fait la demande à utiliser le tronçon;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-12 prévoit que pour l'ensemble du territoire, il est permis la construction de résidence sur des terrains étant adjacents à un cadastre municipal dont un droit de passage ou d'accès est existant et attaché au terrain;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley, accepte l'entente de servitude en faveur de Monsieur Philippe Florentin;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.09

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-18 RELATIF À LA PRÉVENTION ET L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog demande à modifier le règlement relatif aux moules zébrées afin d'y inclure un article traitant des espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QU'IL est requis d'abroger les règlements n° 2008-10 et n° 2008-13 et d'adopter le règlement n° 2014-18 relatif à la prévention l'infestation des moules zébrées et autres espèces envahissantes;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité adopte le règlement n° 2014-18 abrogeant les règlements n° 2008-10 et n° 2008-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.10

BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi a présenté son budget 2015 aux municipalités membres pour un montant de 1 101 600 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi, budget au montant de 1 101 600 \$ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 106 915 \$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-19 RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Guy Larkin avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-19 relatif à la création d'un fonds de roulement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

14-12-01.12

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 11.04.04-19

ATTENDU QUE lors de la résolution du 4 avril 2011, n° 11.04.04.19 le maire du Canton de Hatley était Monsieur Pierre A. Levac pour la transaction avec le Ministère des Transports;

ATTENDU QU'À la suite des élections de novembre 2013, le nouveau maire en remplacement de Monsieur Pierre A. Levac est Monsieur Martin Primeau;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports doit acquérir 18 lots d'une superficie totale de 12 253,8 mètres carrés pour la voie de contournement 410 les lots étant situés dans les zones humides du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère offre après évaluation pour l'acquisition de ces lots, une somme de 14 000 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte l'offre de 14 000 \$ du Ministère des Transports pour les lots n° 2 340 748, 2 131 538, 2 131 556,2 340 675, 2 131 500, 2 340 676, 2 340 677,2131 510,2 340 678, 2 131 509, 2 340 587, 2 340 588, 2 340 589, 2 340 590, 2 131 639, 2 340 655, 2 131 656, 2 131 645 d'une superficie totale de 12 253,8 mètres carrés;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire Martin Primeau et Madame la directrice générale, Liane Breton à signer l'acte de vente et tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.13

SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 15 904 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité une subvention de 15 904 \$;

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2014-2015;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2014-2015;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Bel Horizon, Hatley Acres, Hatley Centre et Smith pour un montant trois cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt quatre dollars (392 084 \$) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de 15 904 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.14

SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 8 139 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité une subvention de 8 139 \$;

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2014-2015;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2014-2015;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transport du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Bel Horizon, Hatley Acres, Hatley Centre et Smith pour un montant trois cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt quatre dollars (392 084 \$) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de 8 139 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-12-01.15

CALENDRIER DES SÉANCES 2015

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h :

12 janvier, 2 février, 2 mars, 13 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, 14 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.16

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201401023 à 201401123	332 399,18 \$
Salaires novembre 2014	24 216,08 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 2 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-12-01.17

CORRESPONDANCE

Lettres de subvention amélioration du réseau routier MTQ

14-12-01.18

DIVERS

Aucun point apporté.

14-12-01.19

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale